



Droit d 'hébergement pendant les vacances scolaires.

Par **marisol**, le **05/12/2012** à **14:55**

Bonjour. Je viens de recevoir une décision concernant le droit d'hébergement pendant les vacances scolaires de mon enfant. Le jugement des affaires familiales est récent. Mon enfant a moins de dix ans et ne veut absolument pas aller chez son père. Mon enfant n'a jamais passé une journée avec son père car il n'a fait que des procédures suite à mon divorce pour obtenir le droit d'hébergement. En réalité son père n'a jamais eu la volonté de tisser des liens avec mon enfant. Pour mon enfant son père est un inconnu car il a vu son père très jeune quelques heures dans un point rencontre. Quel procédure juridique ou autres solutions puis je faire pour aider mon enfant qui ne veut pas aller chez son père? Mon enfant est terrifié car elle ne veut pas voir son père qu'elle ne connaît pas. rnMerci beaucoup.

Par **cocotte1003**, le **05/12/2012** à **16:29**

Bonjour, si vous êtes encore dans la période, vous pouvez faire appel. Sinon il faudra que vous expliquiez à votre fils que ce n'est ni vous ni lui qui décidaient, qu'il doit se rendre chez son père comme l'a ordonné le juge sans quoi vous risquez des problèmes pour la présentation d'enfant. Peut-être devriez-vous emmener votre fils voir un pédopsychiatre qui pourra l'aider à surmonter son malaise : ceci n'a rien de juridique comme conseil mais votre fils est jeune et il y a peu de chance qu'un juge stoppe le droit de visite sans motif très, très sérieux. Vous pouvez toujours engager une nouvelle demande de jugement mais en attendant il faut respecter le nouveau jugement, cordialement